

regime de separation des biens

Par **Lionel123**, le 11/12/2009 à 12:53

Nous sommes mariés sous le régime de séparation des biens. Pendant le mariage, nous avons acheté une maison sous mon seul nom. Ma femme a participé financièrement à l'achat, et a payé toutes les rénovations. Maintenant elle réclame la moitié de la maison. En a-t-elle le droit ?

Par **JURISNOTAIRE**, le 11/12/2009 à 13:53

Bonjour, Lionel.

Le régime de la séparation de biens (pure et simple, je suppose ?), c'est "chacun ses billes".

Cela fonctionne (en gros) comme fonctionneraient les différents patrimoines de personnes complètement étrangères les unes aux autres.

Et les billes, on peut les prêter, les donner tout court, les donner en gage (garanties), les échanger, les vendre, les abandonner, les perdre (Monaco)...

Si votre épouse vous a prêté des billes-finances, elle ne peut aucunement exiger d'en être désintéressée, réglée, acquittée, soldée par vos billes-maison. Vous ne lui devez que des billes-francs.

Votre bien "attention-où-on-met-les-pieds".